

Fontaine St-Tuder

**TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE**

Association n° W223002055



Mairie de Tréduder 22310 Tréduder

e-mail : [treduder-natpat@orange.fr](mailto:treduder-natpat@orange.fr)Contact Claude Fustier 8 voie romaine  
22310 Tréduder tél : 02 96 35 32 03

**Avis de TNP sur le projet de reprise d'exploitation  
et de remblaiement d'une carrière de granite  
située au lieu dit « GUINIEC »  
sur la commune de Guerlesquin 29248**

**Présentation de Tréduder Nature Patrimoine :**

Notre association créée en 1996 pour la remise en état de la fontaine St-Tuder ainsi que les chemins pour y accéder a, au cours des années, étendu ses centres d'intérêts à la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune . Située sur le littoral de la baie de Lannion nous suivons de très près l'évolution de nos côtes ainsi que l'état des cours d'eau qui s'y déversent et en particulier le Yar dont la source située à 85m au nord-ouest de la carrière pour se jeter sur la lieue de grève à Pont ar yar 20 km plus au nord. Ce petit fleuve sépare les communes de Tréduder avec Plufur dans sa partie sud et Plestin les grèves dans sa partie nord. Nous suivons aussi les actions du Bassin Versant de la lieue de grève dans la mise en œuvre des plans algues vertes de même la remise en état du bocage et des cours d'eau. Nous participons aux actions de défense environnementale avec les autres associations des territoires maritimes.

Depuis notre assemblée générale de janvier 2021 il a été décidé de prendre le thème de l'eau comme fil rouge de nos activités associatives.

**De notre intérêt à participer à cette enquête publique :**

Il va de soi, pour nous, que le premier intérêt est contenu dans l'objet de TNP pour la défense de l'environnement dans son sens global c'est à dire la défense de la biodiversité et de la santé de tous les êtres vivants dans leur environnement.

Dans la demande de réouverture de cette carrière un autre intérêt est primordial c'est de conserver l'eau de la rivière du Yar dans son meilleur état pour la consommation humaine et faunistique.

**Nos réflexions et questionnements :**

1-Dans son avis du 22 octobre 2020, sur ce projet d'extraction et de broyage déposé par l'entreprise des **Carrières Lagadec, pour une période de vingt à trente ans**, la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne dresse de très nombreuses remarques et recommandations. Tout d'abord sur l'absence d'une synthèse pouvant permettre

d'appréhender rapidement par un public non averti **les incidences du projet sur les principaux enjeux vis à vis de l'environnement sur les ressources en eau, sur la faune, sur le paysage.**

En effet les divers dossiers de cette enquête représentent une somme de plusieurs dizaines de pages avec des redondances comportant des termes techniques non accessibles parfois pour des non initiés.

2-L'accès au site de la carrière étant interdit pour des problèmes de sécurité que nous comprenons, l'organisation de visites des lieux permettrait aux visiteurs de mieux comprendre les différents problèmes que posent toutes fouilles et extractions minières

3- La carrière de Quignec est localisée *dans le périmètre du **Parc Naturel Régional (PNR) d'Armorique** à un peu moins de 2km à l'est de la zone spéciale de conservation (ZSC) de la rivière du DOURON. Si l'on peut comprendre qu'une activité industrielle soit bienvenue sur ce territoire ainsi que le développement de commerces, la relance de l'exploitation de cette carrière ne nous paraît pas être la meilleure idée pour la valorisation de ce parc naturel.*

4-De plus , sa situation en tête de bassin versant, constitue un enjeu fort en termes de qualité et de quantité de la ressource en eau, puisque se forme à proximité ( environ 85m) le cours d'eau du Yar. Long d'une vingtaine de kilomètres, **il est alimenté par les nappes, les précipitations et les eaux de ruissellement de la carrière. Il héberge une faune sensible avec notamment des saumons et des truites. Ses eaux alimentent l'étang de Moulin Neuf classé site naturel remarquable en zone 2000, aménagé pour recevoir le public. Ces mêmes eaux sont captées pour l' usine de traitement d'eau potable en aval du Yar, exploitée et distribuée par Lannion-Trégor communauté pour 6500 habitants des communes de Plestin les grèves, Plouzélambre, St-Michel-en-grève et Tréduder. (Source:Dossier MRAe Bretagne).**

**Ensuite elles se jettent dans la Manche sur la lieue de grève qui se recouvre de façon récurrente d'un tapis d'ulves (algues vertes) qui se décomposent en dégageant du sulfure d'hydrogène très nocif . Un déséquilibre de l'eau du fleuve peut rapidement polluer tous ces milieux naturels et les fragiliser encore plus.**

La Mission régionale de l'Ae recommande donc **« d'évaluer les conséquences de l'augmentation des débits et des rejets des eaux d'exhaure contenues dans la carrière et de justifier que les mesures envisagées contribuent à la préservation de la qualité des eaux du Yar. »**

*Tout ceci est identifié au chapitre 11 du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE)du bassin Loire Atlantique Bretagne2016-2021 « **Préserver les têtes de bassin versant** ».*

5-La carrière est prévue d'accueillir des déchets inertes, quel sera le contrôle exercé sur la nature de ses déchets, nous posons notamment la question parce que les alentours de **Guerlesquin** sont parsemés de poulaillers abandonnés suite à la faillite de l'abattoir Doux et que ces bâtiments sont bourrés d'amiante.

**Lors d'une visite du site internet de l'entreprise « Carrières Lagadec » nous apprenons qu'elle exploite sept autres sites d'exploitation et pratique essentiellement le concassage pour faire du granulat. L'exploitation de la carrière de Quignec** prévoit que le granite extrait soit concassé. Ceci va entraîner du bruit et des poussières pour les habitations proches et perturber la faune sauvage même si le dossier indique que cela ne se fera qu'à certaines périodes. Mais la demande d'exploitation porte sur trente années.

Dans ce dossier il y a une dissonance : d'un côté on va reprendre l'extraction et de l'autre on va combler les trous créés en amenant des matériaux inertes, nous demandons qu'une étude économique et industrielle soit faite pour la réutilisation des matériaux amenés, c'est le principe de l'économie circulaire et cela éviterait de nouvelles extractions avec ses conséquences.

6-Sur la remise en état du site à la fin de l'exploitation on ne peut être qu'inquiet quand on voit que les parties qui ont été déjà remblayés sont des parties empierrées sur lesquels ne pousse que de genêts et des ajoncs, il sera indispensable de remettre de la terre végétale afin que la bio diversité soit respectée en donnant au milieu de ne pas perturber la qualité et l'équilibre des eaux naturelles.

7-Quatre vingt dix mètres de haies vont être détruites. Il est prévu de reconstituer ce linéaire. Nous demandons la garantie que les nouvelles plantations auront une hauteur suffisante pour atténuer les bruits et permettre à la faune sauvage de trouver refuge

### **En conclusion :**

***'Ce dossier tel qu'il est présenté actuellement ne nous apporte pas des réponses suffisamment convaincantes pour permettre à notre association de donner un avis favorable, particulièrement en ce qui concerne la préservation de la source du Yar et notamment à cause des dénivelés. De même la proximité de la nappe phréatique pose un réel problème potentiel de conflit d'usages tant en qualité des eaux qu'en quantité. D'autre part alors que tous le monde y compris nos gouvernants parlent d'économie circulaire le projet présenté consiste à extraire du granit puis après de combler les excavations par l'apport de « matériaux inertes » ; nous demandons qu'une étude soit entreprise afin de substituer, autant faire que peut, ces matériaux inertes au granulat extrait.***

**La justification de cette exploitation est très succinctement et uniquement basée sur les projections de nouvelles implantations de nouveaux habitants amorcée depuis les confinements liés au Covid. Ce qui ne peut être convaincant à nos yeux.**